



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles vétérinaires

Question écrite n° 54477

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires organisé en 2005. À la rentrée 2003, la réforme des classes préparatoires vétérinaires a été mise en oeuvre. Cette réforme visait à supprimer les anciennes classes préparatoires en un an au profit de l'ouverture aux écoles nationales vétérinaires des classes préparatoires « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre » (BCPST) en deux ans aux candidats. La promotion de 2003 présentera pour la première fois le concours dans sa nouvelle version en 2005. Il semblerait cependant que le nombre de places ouvertes l'année prochaine soit réduit à la centaine, alors qu'il y en avait plus de 400 en 2003 et 2004. Les élèves n'ayant la possibilité de passer le concours que deux fois, il est à craindre que, face à l'afflux de redoublants prévisibles, les classes préparatoires ne puissent les accueillir tous en 2006. Aussi, en vue d'assurer une plus juste reconnaissance d'égalité de chance pour les élèves 2004-2005 de BCPST 2e année, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le nombre de places finalement ouvertes en 2005 sera dans la continuité des années précédentes et par conséquent supérieure à 100.

Texte de la réponse

La classe préparatoire vétérinaire en un an permettait aux étudiants de se présenter uniquement au concours vétérinaire et seulement à deux reprises. Il en résultait des taux d'échec élevés. La réforme qui les amène, depuis la rentrée universitaire 2003, à passer par les classes préparatoires biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) d'une durée de deux ans leur permettra de se présenter également aux concours communs d'entrée dans quarante écoles d'ingénieurs dont les écoles nationales supérieures d'agronomie et les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles ainsi qu'à celui des écoles normales supérieures. En outre, cette préparation en deux ans permet d'acquérir une solide formation scientifique générale, et de mieux préparer les étudiants à la diversité des métiers qu'ils seront amenés à exercer, en particulier dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. La mise en oeuvre de cette réforme conduit à une adaptation temporaire du nombre des places offertes dans les écoles. Compte tenu de leur capacité d'accueil, des normes européennes d'encadrement de la formation et des perspectives d'insertion dans la vie professionnelle, les quatre écoles nationales vétérinaires accueillent tous concours confondus : 436 étudiants chaque année. Compte tenu des effectifs recrutés en 2004 au titre des dernières classes préparatoires vétérinaires, et des autres voies d'accès à ces études, 107 places auraient dû être offertes aux étudiants des classes préparatoires en 2005. Cependant, afin de leur offrir les meilleures chances de réussite, il a été décidé en concertation avec les écoles et la profession vétérinaire de porter ce chiffre à 180. Cela représente une augmentation de 68 % et constitue un effort particulièrement substantiel dans le contexte budgétaire actuel. Enfin, si la sélection sera plus forte en 2005, la concurrence sera moindre puisque tous les candidats se présenteront pour leur première tentative.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54477

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10347

Réponse publiée le : 21 juin 2005, page 6263